

Affiché le : 05/10/2026

AVIS

Le Maire de Bagnères de Luchon informe ses administrés que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 9 octobre 2026 à 20h00, salle du conseil municipal en mairie.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2026.

AFFAIRES COMMUNALES

Affaires générales

1. Présentation des rapports du délégataire SUEZ pour l'eau et l'assainissement, année 2025.
2. Régime des délégations – Compte-rendu des décisions intervenues.
3. Présentation du rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne (SDEHG)
4. Adoption du rapport des administrateurs 2025 de la société publique locale ARAC Occitanie.
5. Evolution de l'objet social et de la dénomination sociale de la SPL ARAC Occitanie en SPL agence énergies Occitanie croissance climat cohésion construction.
6. Election des représentants du conseil municipal a la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
7. Désignation d'un représentant au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées.

Affaires financières

8. Convention de coopération intercommunale pour l'utilisation des services de l'imprimerie municipale de Bagnères-de-Luchon.

Aménagement du territoire

9. Renouvellement du règlement de coupe de bois de chauffage en forêt communale.

Ressources humaines

10. Etablissement du cadre applicable à la réalisation, à la compensation et à l'indemnisation des heures supplémentaires et complémentaires.

AFFAIRES CENTRE EQUESTRE

Affaires générales

11. Contentieux Daniel FAILLE.

Questions diverses.

Bagnères de Luchon, le 5 octobre 2026,

Le Maire,

Sébastien DENARD

